

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2025/402

du jeudi 18 décembre 2025

Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec l'association Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD) pour la mise en place de séances de sensibilisation et de dépistage à l'hygiène bucco-dentaire

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de prestation de services proposé par l'association Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD) pour des séances de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire et de dépistage, dans les classes de grandes sections des écoles maternelles de la ville,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la signature de cette proposition,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER un contrat de prestation de services avec l'Association Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD), situé au 7 Rue Mariotte - 75017 Paris, pour animer des séances de sensibilisation et de dépistage à l'hygiène bucco-dentaire au profit des élèves de grandes sections des écoles maternelles suivantes :

- Ferme du temple
- Adrien Guerton
- Michel Ordener
- Les Fauvettes
- Jacques Derrida
- Pablo Picasso
- Moulin à vent

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

ARTICLE 2 : L'UFSBD s'engage à assurer la prestation conformément aux termes du contrat aux dates suivantes :

	Sensibilisation	Dépistage
Ecole Les Fauvettes	Vendredi 9 janvier 2026	Vendredi 22 janvier 2026
Ecole du Moulin à Vent	Vendredi 16 janvier 2026	Vendredi 16 janvier 2026
Ecole Adrien Guerton	Vendredi 23 janvier 2026	Vendredi 23 janvier 2026
Ecole Jacques Derrida	Lundi 26 janvier 2026	Jeudi 15 janvier 2026
Ecole Michel Ordener	Lundi 19 janvier 2025	Vendredi 6 février 2026
Ecole Pablo Picasso	Vendredi 13 février 2026	Vendredi 20 février 2026
Ecole de la Ferme du Temple	Vendredi 16 février 2026	Vendredi 12 mars 2026

ARTICLE 3 La dépense afférente à ce contrat est de 11 279 € TTC. Elle sera prélevée sur le budget en cours, de l'Atelier Santé Ville, après certification du service fait et présentation de la facture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 18 décembre 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : 12 JAN, 2026

Publié le : 12 JAN, 2026

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

